



Contrat de demi-pension

Je soussigné(e) _____ (écrire lisiblement) accepte les conditions de demi-pension suivantes :

- ▶ La demi-pension doit être réglée au plus tard le 10 de chaque mois.
- ▶ Seules les personnes en possession de leur brevet de cavalier sont autorisées à partir seules en balade.
- ▶ Il est obligatoire de partir en balade avec un téléphone portable.
- ▶ Si vous partez en balade libre (hors celle organisée par le ranch) il vous sera demandé de souscrire une assurance RC complémentaire pour le cheval.
- ▶ Les cours collectifs sur votre jour de demi-pension sont gratuits mais ils doivent toutefois être réguliers. Vous n'êtes pas autorisés à monter en dehors de l'heure de votre cours, sauf arrangement préalable.
- ▶ Pour le week-end, les jours de demi-pension sont scindés en deux, soit le matin jusqu'à 12h30, soit l'après-midi dès 13h30. *Merci de respecter vos horaires.*
- ▶ Si vous désirez résilier votre demi-pension, modifier un jour, le nombre de jours ou le choix du cheval/poney, il vous sera demandé un mois de préavis.
- ▶ Si vous ne pouvez pas venir à votre demi-pension, le rattrapage sera étudié au cas par cas et selon les disponibilités du cheval/poney.
- ▶ Si votre monture est indisponible pour des raisons médicales ou de manifestation spéciale, une autre monture vous sera confiée.
- ▶ La demi-pension est un engagement vis-à-vis de votre cheval/poney. Vous pouvez volontiers prendre l'initiative de le panser, de lui graisser les sabots ou d'entretenir son matériel de sellerie.

Paiement mensuel : _____ CHF

Pour les jours suivants :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

Lu et approuvé à Genève, le _____

Le cavalier :

Le représentant légal :

(nom et prénom)

(nom et prénom)